

Envoyé en préfecture le 10/10/2025

Reçu en préfecture le 10/10/2025

Publié le 10/10/25

ID : 059-215901281-20250918-CM2509D11-DE

S²LO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE CAPINGHEM
SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 2025

Date de la convocation
04 septembre 2025



EFFECTIF LEGAL : 19

EFFECTIF EN EXERCICE : 19

EFFECTIF VOTANT : 17

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit septembre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Cappinghem, sous la présidence de Vincent DUCOURAU, Maire,

Etaient présents : V. DUCOURAU, MC. FICHELE, A. TRICOIT, V. PARABOSCHI, T. WIDHEN, G. TRAPASSO, P. MOUCHON, J. BAUDOUIN, G. OUDAERT, F. VAN LAETHEM, M. BILLOIR, N. ROUBAUD, K. UDRY, J. AGNIERAY

Etaient absents : C. CABY, F. TREDEZ

Ont donné pouvoir : Ch MATHON > pouvoir à V. DUCOURAU, S. DUMORTIER > pouvoir à T. WIDHEN, A. KIMOUR > pouvoir à A. J. AGNIERAY,

Quorum : Oui

Secrétaire de séance : M.C FICHELE

OBJET : délibération autorisant la signature de la convention d'occupation domaniale pour l'hébergement de Gateway LoRaWAN de Télérelevé et pour l'hébergement de Bridges pour le Télérelevé

Numéro de la délibération : CM2509-D11

La MEL a confié l'exploitation de son service de distribution d'eau potable, sur soixante-six communes de son territoire, au Concessionnaire, par contrat ayant pris effet au 1^{er} janvier 2024 et qui s'achèvera au 31 décembre 2033.

Selon les dispositions dudit contrat de concession de service public, le Concessionnaire s'est engagé à développer et à mettre en place, à ses frais, un système de télérelevé des compteurs d'eau potable ; le réseau LoRaWan construit pour l'occasion faisant l'objet en fin de contrat d'un bien de retour du service public d'eau potable.

Il s'agit d'un module placé sur le compteur qui émet tous les jours au moins deux (2) index espacés d'au moins six (6) heures, par ondes radio bas débit à un récepteur. Ainsi, ces informations sont relayées par internet jusqu'au centre de traitement des données de la SEMEL.

À cet effet, l'Occupant, missionné par le Concessionnaire, a sollicité l'Hébergeur, la commune, afin d'obtenir l'autorisation d'installer des objets communicants de type Gateway, servant à relayer l'information provenant des répéteurs vers le système d'information du Concessionnaire, sur des mobiliers lui appartenant et constituant des biens de son domaine public.

Birdz, partenaire de la SEMEL (Iléo), est chargé du déploiement du réseau radio à mettre en place pour ce service.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025

Reçu en préfecture le 10/10/2025

Publié le 10/10/25

ID : 059-215901281-20250918-CM2509D11-DE

S²LO

La mise en œuvre de ce service nécessite la contractualisation de 2 conventions d'autorisation d'installer des objets communicants ; à savoir :

- Des Bridges (répéteurs) sur les candélabres d'éclairage public. Ces équipements servent à relayer l'information provenant des compteurs communicants vers les Gateways (passerelles). La convention n'est qu'un renouvellement de celle établie dans le cadre de l'ancien contrat de délégation de service public.
- Des Gateways (passerelles) sur des ouvrages situés sur des points hauts de la commune. Ces équipements servent à relayer l'information provenant des Bridges (répéteurs) vers le système d'information de la SEMEL.

Par conséquent, la commune de Capinghem décide :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer les 2 conventions d'occupation domaniale pour l'hébergement de Gateway LoraWan de télérelevé et pour l'hébergement de Bridges pour le télérelevé.

Résultat du vote : Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0 Unanimité : 0

Certifié conforme,

Fait et délibéré en séance du jour, mois et an ci-dessus mentionné,

Secrétaire de séance,
Marie-Claude FICHELLE,

Maire de Capinghem,
Vincent DUCOURAU,



Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture et publication le

10/10/25